



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/837  
18 juillet 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

NOTE VERBALE DATÉE DU 13 JUILLET 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA BOLIVIE AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation et, se référant aux dispositions de la résolution 917 (1994) du Conseil de sécurité concernant Haïti, en date du 6 mai 1994, et notamment aux dispositions figurant aux paragraphes 13 et 14, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement bolivien, par l'intermédiaire des organes publics compétents, a adopté sans tarder toutes les mesures permettant d'assurer l'application pleine et entière de ladite résolution.

-----